

<https://www.snetap-fsu.fr/AESH-35-contrats-regularises-75-000-EUR-verses.html>



AESH : 35 contrats régularisés, 75 000 € versés

- Métiers - AESH -

Date de mise en ligne : mercredi 5 juillet 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Gagné !

SNETAP
FSU

membre de **l'élan commun**

**Engagé·es
pour le
service public
d'éducation et ses
agent·es**

Baptiste Chauvin
EAESH en lycée
35 CONTRATS RÉGULARISÉS
75000 € VERSÉS
C'est grâce aux combats menés
par les élu·es catégoriel·es du
SNETAP-FSU

En cette fin d'année, petit bilan de l'action syndicale de notre collectif [AESH](#) : 35 collègues accompagnés... pour 74 874 euros récupérés pour nos collègues !!! On ne lâche rien !

Pas d'autre solution que d'aller voir chaque collègue [AESH](#) de votre établissement et lui demander :

- étais-tu [AVS](#) avant 2019 ?....alors elle ou il aura sûrement droit à régularisation
- tu es en [CDI](#) actuellement ? alors elle ou il aura sûrement droit à régularisation
- tu as une quotité de travail avec des virgules ? alors elle ou il aura sûrement droit à régularisation
- tu es en [CDD](#) depuis 2019-2020 ? alors elle ou il aura sûrement droit à régularisation

Si une des situations se présente dans votre lycée, proposez au collègue d'envoyer ses contrats et fiche de paie (depuis janvier 2020-début de la rétroactivité) à

snetap snetap-fsu.fr et baptiste.chauvin educagri.fr et pedago.vie-scolaire.snetap-fsu.fr

Le secteur Pédagogie et Vie Scolaire